

### SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Substance  
 Nom : L.C.O. - Light Cycle Oil  
 Nom commercial du produit : L.C.O. - Light Cycle Oil  
 No CE : 265-060-4  
 n° CAS : 64741-59-9  
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489732-23-0059  
 Code du produit : 261; SDS # PbR00266  
 Synonymes : Bunker diluent  
 Light Industrial Oil – LCI  
 Light Recycle Oil – LCR

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : Fabrication de substances  
 Semi-produit  
 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement  
 Agent de démoulage.  
 Carburants  
 Lubrifiant

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas de donnée fiable disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:  
 4th Floor, 20 North Audley Street  
 London W1K 6WL, United Kingdom  
 Fax number: +44(0) 20 7355 8750  
 E-mail: reach@petrobras.com.br

Producteur:  
 Petróleo Brasileiro S. A.  
 Avenida Chile, 65.  
 20035-900 Rio de Janeiro - Brazil  
 E-mail: sac@petrobras.com.br

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, les services de CHEMTREC sont joignables 24 heures sur 24 aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300  
 En dehors des États-Unis et du Canada (les appels en PCV sont acceptés): 1-703-527-3887

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 1 251 51 51

### SECTION2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Carc. 1B H350

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

##### 2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Carc.Cat.2;R45

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

##### 2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.

# L.C.O. - Light Cycle Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

\*\*\* DRAFT \*\*\*

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



GHS08

CLP Mention d'avertissement : Danger  
Consignes en cas de danger (CLP) : H350 - Peut provoquer le cancer.  
Consignes de sécurité (CLP) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux..

#### 2.2.2. Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



T - Toxique

Phrases R : R45 - Peut provoquer le cancer  
Phrases-S : S36 - Porter un vêtement de protection approprié  
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S53 - Evitez l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation  
S23 - Ne pas respirer les fumées  
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.  
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage  
S23 - Ne pas respirer les vapeurs  
S23 - Ne pas respirer les aérosols  
Phrases extra : Réservez aux utilisateurs industriels et professionnels.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Liquide combustible.

## SECTION3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Distillats légers (pétrole), craquage catalytique	(n° CAS)64741-59-9 (No CE)265-060-4 (Numéro d'identification UE)649-435-00-3	100	Carc. Cat. 2; R45
Soufre.	(n° CAS)7704-34-9 (No CE)231-722-6 (Numéro d'identification UE)016-094-00-1	0.59	Xi; R38

  

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Distillats légers (pétrole), craquage catalytique	(n° CAS)64741-59-9 (No CE)265-060-4 (Numéro d'identification UE)649-435-00-3	100	Carc. 1B, H350
Soufre.	(n° CAS)7704-34-9 (No CE)231-722-6 (Numéro d'identification UE)016-094-00-1	0.59	Skin Irrit. 2, H315

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

### SECTION4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après ingestion	: Ne pas provoquer de vomissement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Vertiges, maux de tête, nausées. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peuvent se produire: irritation de la peau. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Rougeur conjonctivale. Irritant pour les yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Risque de pneumonie aspiratoire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne vous frottez pas la peau ni les yeux après un contact direct avec le produit.

### SECTION5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre chimique sèche, mousse.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Combustible.
Réactivité	: Produits de combustion dangereux. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO <sub>x</sub> ). Oxydes de soufre. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
Mesures générales	: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Eloigner le produit de la zone d'incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection adéquat. Cf. chapitre 8.
Autres informations	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Eloigner le produit de la zone d'incendie.

### SECTION6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Ne pas fumer. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence	: Ne pas fumer. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
----------------------	--

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention	: Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure.
Procédés de nettoyage	: Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas enlever avec les ordures ménagères. Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Autres informations	: Éliminer le produit conformément aux réglementations locales. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas de donnée fiable disponible.

# L.C.O. - Light Cycle Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

\*\*\* DRAFT \*\*\*

### SECTION7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques : Assurer une aération suffisante. Relier les appareils à la terre. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

Condition(s) de stockage : Entreposer en un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante normale. pression normale (101,3 kPa). Eviter toute source d'ignition.

Produits incompatibles : Agents oxydants forts.

Matériaux incompatibles : Oxydants puissants.

Lieu de stockage : Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée fiable disponible.

### SECTION8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

L.C.O. - Light Cycle Oil (64741-59-9)		
Italy - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup> carburant Diesel.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une aération suffisante.

Protection des mains : Gants de protection en PVC. Gants de protection étanches en nitrile.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.

Protection voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### SECTION9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État : Liquide

Couleur : rouge brun.

Odeur : Fort(e). caractéristique. Kérosène.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de solidification : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 176.5-401.5 °C (Sur la base du nombre moyen d'atomes de carbone, le point d'ébullition tombera sur le bas de l'échelle)

Point d'éclair : 78 °C ASTM D93

Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Limites explosives : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0.93-0.98 g/cm<sup>3</sup> @ 20°C

Solubilité : Soluble dans les solvants organiques.  
Eau: insignifiante

Log Pow : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : 400 °C

Viscosité : dynamique: 3.613 cSt @ 40°C (ASTM D445)

#### 9.2. Autres informations

Pas de donnée fiable disponible.

# L.C.O. - Light Cycle Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

\*\*\* DRAFT \*\*\*

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Produits de combustion dangereux. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx). Oxydes de soufre. Dioxyde de carbone (CO2).

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de donnée fiable disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures à faible poids moléculaire et leurs produits d'oxydation.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Carcinogénité : Peut provoquer le cancer.

L.C.O. - Light Cycle Oil (64741-59-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg Brouillards d'huile
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg Brouillards d'huile

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles : L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : En cas de déversements importants, le produit est potentiellement dangereux pour les organismes aquatiques en raison du risque de formation d'une pellicule à la surface de l'eau, susceptible de réduire le taux d'oxygène dissous.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée fiable disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée fiable disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

L.C.O. - Light Cycle Oil (64741-59-9)	
Ecologie - sol	En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée fiable disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée fiable disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 3295

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

Description document de transport : UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, II, (D/E)

# L.C.O. - Light Cycle Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

\*\*\* DRAFT \*\*\*

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 3 - Liquides inflammables  
Danger n° (code Kemler) : 33  
Code de classification (ADR) : F1  
Étiquettes de danger (ADR) : 3 - Liquide inflammable



Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E  
Quantités limitées (ADR) : LQ04  
Excepted quantities (ADR) : E2

#### 14.3.2. Transport maritime

Pas de donnée fiable disponible.

#### 14.3.3. Transport aérien

Pas de donnée fiable disponible.

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de donnée fiable disponible.

### 14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de donnée fiable disponible.

#### 15.1.2. Directives nationales

Symboles de danger :



T

Phrases R : R45 - Peut provoquer le cancer

Classé comme dangereux selon les critères des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrases-S :

S36 - Porter un vêtement de protection approprié  
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S53 - Évitez l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation  
S23 - Ne pas respirer les fumées  
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.  
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage  
S23 - Ne pas respirer les vapeurs  
S23 - Ne pas respirer les aérosols

# L.C.O. - Light Cycle Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

\*\*\* DRAFT \*\*\*

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée fiable disponible.

### SECTION 16: Autres informations

Sources de données : PETROBRAS. FDS.  
Abréviations et acronymes : ASTM - American Society for Testing and Materials . CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. EC: Communauté Européenne. EEC: Communauté Économique Européenne. SDS - Fiche de données de sécurité . REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. CSR: Rapport de sûreté chimique. GHS - Système général harmonisé.

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Carc. 1B	Catégorie 1B - Cancérogénicité
Skin Irrit. 2	Catégorie 2 - Corrosion cutanée/Irritation
H315	Provoque une irritation cutanée.
H350	Peut provoquer le cancer.
R38	Irritant pour la peau.
R45	Peut provoquer le cancer

*Les informations données dans cette fiche signalétique de sécurité de produit sont basées sur les connaissances actuelles et sont considérées comme étant complètes et exactes. Elles décrivent le produit aux seules fins d'exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales, et ne doivent en conséquence être utilisées qu'à titre indicatif. Les données se rapportent à un produit spécifique et peuvent ne pas être valides pour une utilisation en association avec d'autres produits. Il est du devoir de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de manière sûre et de se conformer aux lois et réglementations applicables. Petrobras décline toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures résultant d'une utilisation anormale ou du non-respect des pratiques recommandées.*